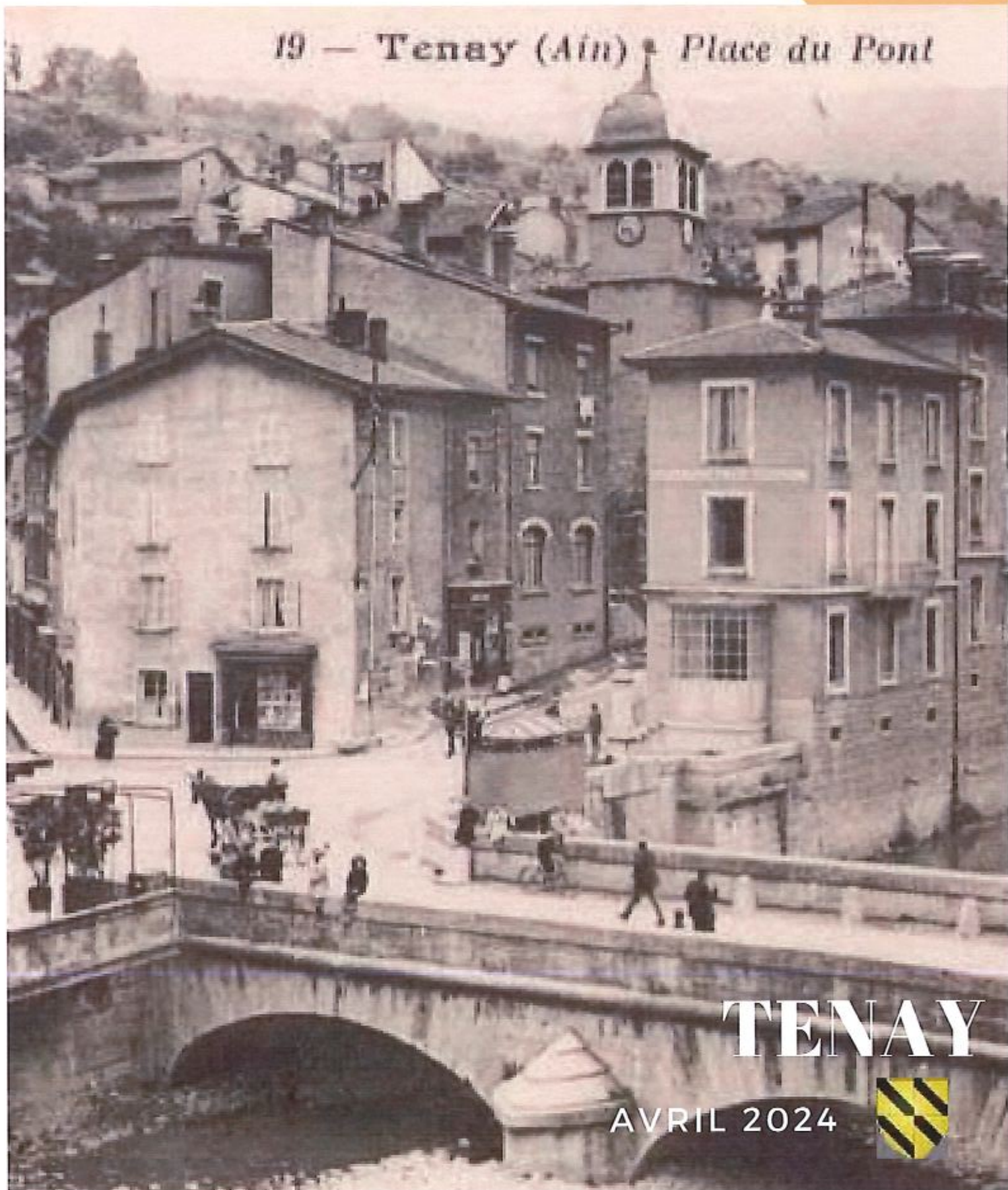


Le petit bulletin

19 — Tenay (Ain) — Place du Pont



TENAY

AVRIL 2024



INCIVILITÉS

Des incivilités se sont produites dans la nuit du 13 mars. Ce genre de comportement ne restera pas impuni, nous devons respecter et faire respecter le bien de chacun. Le vivre ensemble est le noyau fondamental pour que notre commune puisse avancer.



SUBVENTION RAVALEMENT FAÇADE

Pour rappel, la commune subventionne les travaux de ravalement de façade. Pour plus d'informations, merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes approchent à grands pas. Le scrutin se tiendra le dimanche 9 juin. Pour les nouveaux habitants, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. Les électeurs français et européens ont jusqu'au vendredi **3 mai 2024** pour s'inscrire sur les listes électorales de leur commune. Cette démarche peut s'effectuer aussi en ligne grâce à un portail : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> jusqu'au **01 mai 2024**.

INSCRIPTION ECOLE

Les inscriptions à l'école maternelle sont ouvertes pour les enfants nés en 2020 et 2021.

Pour se faire, merci de vous présenter en Mairie avec un justificatif de domicile, le livret de famille et le carnet santé de l'enfant.

RAPPEL REGLEMENT INSCRIPTION CANTINE

Nous avons constaté un manque de rigueur sur les inscriptions à la cantine, garderie et bus. De ce fait, nous nous permettons de vous rappeler quelques consignes essentielles pour le bon fonctionnement de notre système et surtout le bien être de vos enfants :

CANTINE

* Inscription

Il s'agit d'un paiement au mois. Les réservations doivent **impérativement** avoir lieu au plus tard le **22 du mois** en cours pour le mois suivant (sauf en décembre autour du 15)

AU DELÀ AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE

* Annulation / Modification

Un repas peut être annulé ou modifié pour raison exceptionnelle (événement familial ou professionnel imprévu par exemple). Pour qu'il ne soit pas facturé, l'annulation doit être faite auprès de la mairie, au plus tard 48h avant la date souhaitée et avant 09h00.

En cas de maladie de l'enfant, un certificat médical justifiant l'absence doit être envoyé EN MAIRIE dès le premier jour d'absence. Passé ce délai, AUCUN remboursement ne sera effectué

GARDERIE

* Inscription

Même procédure que la cantine

* Annulation / Modification

L'inscription à la garderie peut-être annulée ou modifiée pour raison exceptionnelle (événement familial ou professionnel imprévu par exemple) au plus tard 48h avant la date souhaitée et avant 09h00.

BUS

* Inscription

Même procédure que la cantine et garderie

* Annulation / Modification

L'inscription au bus peut être annulée ou modifiée uniquement par mail **DOUBLÉ** d'un SMS ou d'un appel au chauffeur (07.89.00.22.86). Pensez à indiquer le NOM de l'enfant, la date et l'heure.

Merci de votre compréhension

CÉRÉMONIE DU 19 MARS 1962

Mardi 19 mars, au monument aux Morts, s'est tenue la cérémonie nationale du souvenir et de recueillement, à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie, des combats en Tunisie et au Maroc. Le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.



NOUVEAU FORAIN

Appel aux gourmands !
Tous les vendredis, les Délices des ours vous propose une vente de plats à emporter. Vous y trouverez chaque semaine, trois propositions de plats confectionnés avec des produits frais et locaux. Vos papilles ne seront pas déçues.

LES ÉVÈNEMENTS DU MOIS

• 06 avril 2024 sur le Pont

Vente de Pot au Feu (Comité des fêtes)
Vente de galettes (Basket club)

OUVERTURE PROCHAINE

Les travaux avancent à grands pas. La superette "Proxy" devrait pouvoir accueillir ses nouveaux clients, à la fin du mois d'avril.

CHASSE AUX OEUFS

Les cloches revenues de Rome, ont largué un nombre considérable d'œufs en chocolat. Le samedi 23 mars, au jardin des eaux noires, les enfants, panier en main, ont couru dans tous les sens à la recherche de ces gourmandises.

Un après-midi des plus réussis, pour la grande joie des petits et des grands.



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2024

Retour sur le Conseil Municipal du 29 mars. Les élus ont voté le budget pour l'année 2024. Le total des 2 budgets (Budget Général et Budget Eau/Assainissement) s'élève à 2 785 050 €.

Les principaux projets sont la démolition des 7 immeubles Rue de la Gare, la sécurisation de la falaise Rue de la Gare, la rédaction d'un Schéma Directeur d'Adduction en d'Eau Potable et les travaux de transformation d'un ancien réseau d'assainissement unitaire en réseau d'assainissement séparatif dans le secteur proche du cimetière.

Des subventions seront sollicités auprès de la CCPA, du Département, de l'Etat et de l'agence de l'eau pour un montant estimatif de 221 200 €.

Les élus ont décidés d'augmenter les taux des impôts directs locaux (Taxe Foncière sur le Bâti/ Taxe Foncière Non Bâti et la Taxe Habitation sur Résidence Secondaire) de 2% pour la part communale qui n'avaient pas augmenté depuis 2020.

OUVERTURE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie est **ouvert uniquement le matin de 8 h 30 à 12 h 00 du lundi au vendredi et les samedis 13 et 27 avril de 8 h 30 à 12 h 00**

Pour joindre le secrétariat en dehors de ces horaires :
Tél 04 74 36 40 66 ou
mairie@tenay.fr

FRANCE SERVICES

Accueil à la Mairie le
vendredi matin
sur rendez-vous
pris au préalable

06 22 95 90 58
OU

strambert@france-
services.gouv.fr



**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

MEDECINS

Permanences à la maison médicale de St-Rambert le samedi matin

- Dr CUGNIET (Tél 04 74 36 40 64) :
Le 06 avril
Cabinet fermé du 27/04 au 05/05



- Dr PACCALLET (Tél 04 74 36 32 03)
Le 20 avril
Cabinet fermé les 06 et 07/05

Pas de permanences les 13 & 27 avril

DECHETTERIE

Jusqu'à 25 passages gratuits
par foyer et par an.



**A partir du 26ème passage
le coût est de
10 euros par passage**

ORDURES MENAGERES

- Le vendredi 12 avril
- Le vendredi 26 avril



Depuis janvier 2021, chaque collecte de votre bac est payante et répercutée sur la taxe foncière. Pour connaître le calcul de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, allez directement sur la page de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :
www.cc-plainedelain.fr , rubrique « Déchets », « Taxe Incitative Déchets ».

SACS JAUNES

Vous pouvez les retirer en Mairie
ou au grand café, chez Jean Louis.

Prochaines collectes :

- Le mardi 2 avril
- Le lundi 15 avril
- Le lundi 29 avril

